



**Travaux d'aménagement d'un espace
sportif et ludique, rue de Pont Aven au
lieu-dit « Penfeld » à Bohars**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 16 janvier 2020 à 12h

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

Commune de BOHARS
Mairie
1 rue Prosper Salaün
29820 BOHARS

Assistant Maitrise d'Ouvrage

Bureau d'Etudes Sport Concept Ingénierie, Jacques BEGOT, 19, Allée des Mimosas, 29800 LANDERNEAU

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet du marché, décomposition en lots

Le présent marché concerne les travaux relatifs aux travaux d'aménagement d'un espace sportif et ludique, rue de Pont Aven au lieu-dit « Penfeld » à Bohars.

Les travaux sont répartis en deux lots :

- Lot n° 1 - Terrassements, empierrement, enrobés, résine, équipement poteaux, filet, clôture tennis et traçage de l'aire de jeux.
- Lot n° 2 - Fourniture et installation d'une structure multisports.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment l'article L2123-1 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R 2123-1, articles concernant les marchés passés selon une procédure adapté.

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur demande qu'il soit sous la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire, dans le respect de la réglementation et des exigences du présent AO.

La consultation est ouverte à toute entreprise individuelle ou groupement d'entreprises.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai de réalisation des travaux est fixé à 4 mois à compter de l'ordre de service fixant le démarrage des travaux.

2.2 - Variantes et Options

Les candidats pourront proposer des variantes.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Modalités de négociation

La procédure de marché passé selon une procédure adaptée permet une négociation avec les candidats ayant présenté une offre. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre. Les échanges entre le pouvoir adjudicateur et les candidats se déroulent de façon à assurer le respect des principes de transparence des procédures et d'égalité de traitement entre les candidats.

2.5 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

- Financement : Ressources propres de la Commune de BOHARS, abondées par des subventions de l'Etat.
- Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (mode de paiement : virement bancaire).

2.6 - Modification de détail au dossier de consultation

La Commune de BOHARS se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Modalités de retrait du DCE

Le Dossier de consultation est à télécharger sur le site Internet du profil acheteur de la Commune de BOHARS : <https://marches.e-megalisbretagne.org>.

La Commune de BOHARS recommande aux candidats de s'enregistrer avant de télécharger le DCE. Cette action permet de recevoir les alertes en cas de modifications ou renseignements complémentaires en cours de consultation.

Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

- une lettre de candidature DC1 mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement. Dans ce dernier cas, ce document fera apparaître les membres du groupement et sera signé par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres ;
- une déclaration sur l'honneur, datée et signée par la personne habilitée à l'engager, certifiant que :
 - A) le candidat a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales pour l'année en cours ;
 - B) le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - C) le candidat n'a pas fait, au cours des cinq dernières années, l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour des infractions relatives aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la ou les copies des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des trois dernières années ;
- le candidat devra avoir les compétences suivantes : organiser un chantier dans les délais impartis et la compétence pour ce type d'aménagement.
- une liste de références clients (contrôlables) des cinq dernières années, appuyées d'attestation de capacité de moins de 3 ans en rapport avec l'objet du marché.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.), valant CCAP, à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, cachet et signature sur la page 6 ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, cachet et signature sur la dernière page ;
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire en euro pour les lots 1 et 2.
- Un mémoire technique et méthodologique correspondant aux travaux et prestations proposés par le candidat, et comprenant :
 - La description technique des travaux, fournitures ou équipements proposés, ainsi que les modes opératoires détaillés... ;
 - Les moyens techniques et humains dédiés spécifiquement à l'opération,

Nota :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 4 : Sélection des candidatures, jugement des offres et attribution des marchés

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

1 - Valeur technique : 60%

La notation de la valeur technique prendra en compte,

Point 1 : 15 points,

- les matériaux utilisés et leurs qualités
- qualité du matériel avec fiches technique
- provenance des matériaux avec localisation des carrières et des lieux de production.

Point 2 : 15 points,

- organisation du chantier,
- méthodologie de travail,
- planning du chantier,
- sécurité du chantier
- mesures d'autocontrôle et contrôle des ouvrages,
- mesures assurant la sécurité des piétons.

Point 3 : 15 points,

- solutions techniques envisagées
- procédé d'exécution envisagé
- identification des commandes de chantier.

Point 4 : 15 points

- moyens humains et matériels
- Nom de la personne référente du chantier et CV,
- qualité de l'équipe d'encadrement,
- personnel technique affecté au chantier,
- moyen en personnel : nombre,

- moyen matériel envisage, nombre et description.

2 - Prix des prestations : 40%

Pour calculer la note correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :

- $Nc = (\text{prix de l'offre moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 40$
- Nc étant la note obtenue par le candidat sur ce critère.

Dans le cas où il serait constaté dans la décomposition des prix, des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, il ne sera pas tenu compte des erreurs dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le titulaire est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme étant non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus au code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 5 : Visite obligatoire du site

La visite obligatoire du site aura lieu le jeudi 19 décembre 2020 à 10 heures (rdv sur place rue de Pont-Aven à Bohars). Un certificat de visite sera délivré à chaque candidat qui devra le joindre à son offre.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- **Remise électronique : obligatoire** par le truchement du profil acheteur de la Commune de BOHARS : <https://marches.e-megalisbretagne.org>.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB....) n'est pas autorisée.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme aux formats XAdES, PAdES, CAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 « Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité » ou certificat RGS« Référentiel Général de Sécurité ».

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats>

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Virus

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Copie sauvegarde

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de réception des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé qui sera transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou bien remis contre récépissé à l'adresse suivante :

« Copie de sauvegarde » Intitulé de la consultation - Nom ou dénomination du candidat.
Commune de BOHARS, Hôtel de Ville - 1 rue Prosper Salaün - 29820 BOHARS.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par le truchement du profil acheteur de la Commune de BOHARS : <https://marches.e-megalisbretagne.org>,

Une réponse sera alors adressée à toutes les sociétés ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé, après identification, par l'intermédiaire du profil d'acheteur E-Megalis.

Article 8 : Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes France Tél : 02.23.21.28.28 - Fax : 02.99.63.56.84 - courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr.

Instance chargée de médiation :

Comités consultatifs de règlement amiables des différends ou litiges relatifs aux marchés publics - 6 quai Ceineray - 44000 Nantes Tél : 02.40.08.64.32 - Fax : 02.40.47.90.68.

A BOHARS, le 2 décembre 2019
Le Maire
Monsieur GOURVIL Armel

